



ARRETE DE CIRCULATION N° 18/2026

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de brachement gaz

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et pour la sécurité de tous.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera réglementée au droit des travaux face au 43 rue de l'Eglise à partir du 20 avril 2026 et pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : L'entreprise s'engage à laisser le chantier exempt de tout matériel.

Article 4 : Les usagers se conformeront aux indications données par la société SADE CGTH, chez Sogelink, TSA 70011 69134 DARTILLY Cédex qui est chargée de prendre contact avec les riverains et de donner toutes les informations nécessaires.

Article 5 : Le Responsable de la société SADE CGTH, et la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : Monsieur Hallaf, société SADE CGTH
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin
SDIS

Fait à CHEMY, le 07 avril 2026

David DUHAYON
Maire